

Essai comparatif INC-CNCT :

Les sachets de nicotine de Philip Morris International (PMI) ne contiennent pas les niveaux d'arsenic que l'INC déclare avoir mesuré dans les produits testés.

La Défense, le 10 décembre 2024

Les résultats d'un essai comparatif de sachets de nicotine publiés le 10 décembre par l'INC-60 Millions de Consommateurs en partenariat avec le CNCT est une **nouvelle tentative de créer de la confusion** auprès des fumeurs adultes et de biaiser le débat public sur des produits qui peuvent accélérer la sortie de la cigarette en France.

PMI ne commercialise pas de produits nicotiques oraux en France et ne peut, par conséquent, confirmer ni la provenance, ni l'authenticité des sachets de nicotine testés et allégués par l'INC comme faisant partie de notre portefeuille produits.

Les sachets de nicotine de Philip Morris International (PMI) ne contiennent pas les niveaux d'arsenic que l'INC déclare avoir mesuré dans les produits testés. La composition des sachets de nicotine de PMI est analysée et mesurée par Eurofins Food & Feed testing Sweden - un laboratoire indépendant reconnu mondialement et accrédité par les autorités suédoises. Eurofins réalise ces mesures pour le compte de la plateforme NicoLeaks, base de données de référence qui publie la composition de près de 700 références de sachets de nicotine commercialisées dans le monde entier.

Selon les tests d'Eurofins, les niveaux d'arsenic dans les sachets de nicotine de PMI **sont inférieurs aux niveaux de détection quantifiables**. Les substances mentionnées dans l'essai, dont l'arsenic, sont naturellement présentes dans l'environnement et dans de nombreux aliments et boissons. Les niveaux de ces substances mesurés dans les sachets de nicotine PMI sont **comparables voire inférieurs aux recommandations de teneur maximale fixées par le règlement européen pour les produits alimentaires**.

Les produits de PMI disponibles sur le marché européen répondent à des standards très stricts de production et de qualité et respectent les réglementations en vigueur. Ils font l'objet de contrôles rigoureux sur leur composition et de tests de détection d'une grande variété de substances incluant les métaux lourds et l'arsenic. L'ensemble de ces données sont publiques et accessibles sur le site de NicoLeaks.

La manière dont l'INC-60 Millions de Consommateurs et le CNCT communiquent sur les résultats de leur essai et **le manque de clarté autour de la méthodologie utilisée conduisent à mettre en doute** les conclusions publiées : l'INC ne partage aucun détail ni sur le type d'analyse lui ayant permis de parvenir à ces résultats, ni sur les produits respectivement concernés par chacune de ses allégations, ni sur la manière dont les produits testés ont été achetés, transportés et conservés. **L'INC partage seulement une partie de ses résultats, rendant impossible la comparaison avec des études publiques et indépendantes existant sur les produits de PMI.** A cet égard, nous regrettons de ne pas avoir été sollicités dans le cadre de cette étude et avons demandé communication de son contenu et de sa méthodologie ce jour, dès publication des résultats, sans réponse à ce stade.

Comme toutes les alternatives moins nocives que la cigarette commercialisée par notre Groupe, les sachets de nicotine de PMI sont destinés à aider les fumeurs adultes à arrêter de fumer. Ainsi **PMI soutient des pratiques de commercialisation responsable ne visant en aucun cas les publics jeunes.**

Afin de protéger le consommateur et d'éviter les dérives et mésusages, **nous appelons à la mise en place immédiate d'une réglementation adaptée des sachets de nicotine en France**, à l'instar des 13 pays de l'Union Européenne qui encadrent déjà ces produits. **Concrètement, une teneur maximale autorisée en**

nicotine (telle que préconisée par exemple par l'agence indépendante de santé allemande), une distribution strictement encadrée des produits et l'interdiction de la vente aux mineurs avec des dispositifs adaptés de contrôle de l'âge de l'acheteur, sont de nature à assurer en France la disponibilité de sachets de nicotine propres à la consommation, de haute qualité, utiles aux fumeurs adultes et commercialisés de manière responsable.

« PMI », « nous », « nos » renvoie à l'ensemble des entreprises de Philip Morris International.

.....

Contact Médias Philip Morris France SAS

Romain Dufour

Communication Media Manager

romain.dufour@pmi.com

06 20 00 31 38

À propos :

Philip Morris International : un avenir sans fumée.

Philip Morris International (PMI) a initié une transformation visant à créer un avenir sans fumée et, à terme, à remplacer les cigarettes par des produits sans fumée. PMI construit son avenir sur une nouvelle catégorie de produits sans fumée qui, même s'ils ne sont pas sans risque, constituent un meilleur choix que de continuer à fumer. Grâce à des capacités pluridisciplinaires dans le développement de produits, à des installations de pointe et une démarche scientifique, PMI vise à garantir que ses produits sans fumée répondent aux besoins des consommateurs adultes et aux exigences réglementaires rigoureuses. Le portefeuille de produits sans fumée de PMI comprend des produits de vaporisation sans combustion et contenant de la nicotine. Au 31 octobre 2024, les produits sans fumée de PMI sont disponibles à la vente sur 90 marchés et représentent environ 38% du chiffre d'affaires net du Groupe. PMI est la première multinationale à avoir obtenu la certification Equal-Salary sur un périmètre global comprenant plus de 90 pays, dont la France. En 2023, l'index égalité professionnelle de Philip Morris France atteint 92/100.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.pmi.com et www.pmiscience.com.

Sources :

- Plateforme NicoLeaks, base de données de référence qui publie la composition de près de 700 références de sachets de nicotine commercialisées dans le monde entier : <https://nicoleaks.com/>
- Règlement (UE) 2023/465 de la Commission du 3 mars 2023 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en arsenic dans certaines denrées alimentaires : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32023R0465>
- BFR : Institut allemand d'évaluation des risques – Octobre 2022 - Évaluation des risques pour la santé des sachets de nicotine - <https://www.bfr.bund.de/cm/349/health-risk-assessment-of-nicotine-pouches.pdf>